



AS1160483

REÇU le 12 AVR. 2016

SIAEP DE CHAMPAGNEY

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL  
VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIE

37 Avenue de la gare  
70290 CHAMPAGNEY

Unité de gestion	267	SIAEP DE CHAMPAGNEY			
point surveillance	2278	CHENEBIER			
Commune prélèvement	CHENEBIER				
Destinataires	ARS DT 70 - COMMUNE - SIAEP				
Préleveur	LDVH	Date Prél	05/04/2016	Heure Prél	11:55
Date début analyse	05/04/2016	Date Récept	05/04/2016	Heure Récep	14:15

RAPPORT D'ESSAI	HY1615-1146				
Analyse de	Type D1				

Numéro d'échantillon: 37

Lieu exact prélèvement	M. GAUER Daniel - 2 rue d'Etobon
Eau	TRAITEE

### MESURES IN SITU réalisées par le préleveur

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Prélèvement ES	FD T 90-520	LG			
Bloxyde de chlore	DPD	0,04	mg/L		
Température		9,3	°C	/	25

### EXAMEN BACTERIOLOGIQUE

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	<1	/ml	/	/
# Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	<1	/ml	/	/
# Coliformes	NF EN ISO 9308-1	<1	/100 ml	/	0
# E.coli	NF EN ISO 9308-1	<1	/100 ml	0	/
# Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 ml	0	/

### EXAMEN CHIMIQUE D1

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
Aspect	Qualitative	normal			

Couleur	Qualitative	aucune		
Odeur	Qualitative	nulle		
# pH	NF EN ISO 10523	8,0	pH	[6,5 ; 9,0]
T°C prise pH et conductivité		14,0	°C	
# Conductivite corrigée à 25 °C	NF EN 27888	119	µS/cm	[200 ; 1100]
# Turbidité	NF EN ISO 7027	0,58	NFU	2,0
# Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	<0.05	mg/L	0.10

**CONCLUSION GENERALE**

L'eau prélevée respecte les limites de qualité édictées par le Code de la santé publique, mais sa conductivité est inférieure à la référence de qualité fixée à 200 µS/cm.

Dossier validé le 11/04/2016

Imprimé le : 11/04/2016

Le Directeur du Laboratoire

P. LEWONG

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiés par le symbole (#). Les commentaires et conclusions, autres que les comparaisons aux exigences de qualité, les avis simples sur la qualité de l'échantillon et normatifs, ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC. Ils ne sont accrédités que si tous les paramètres concernés le sont aussi.  
 Références : Arrêté du 11 janvier 2007 (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I. Pour déclarer ou non la conformité aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.